

Référez-vous aux brochures sur le deuil et la perte pour en apprendre davantage sur les stratégies pour prendre soin de soi et sur les expériences des personnes endeuillées.

Référez-vous aux brochures sur les ressources pour le deuil, le chagrin et la perte pour en apprendre davantage sur les services et les ressources pour vous aider à comprendre votre deuil.

Pensions privées et institutions financières

- Si vous ne savez pas si la personne décédée avait une assurance-vie ou une pension privée, communiquez avec son dernier employeur. Vous pouvez également essayer de trouver une déclaration de prestations récente parmi leurs biens personnels.
- Contactez les banques ou autres institutions financières avec lesquelles la personne décédée faisait affaire.

Comme personne proche aidante, votre santé est tout aussi importante Si vous vous sentez dépassé.e, demandez de l'aide auprès du personnel du CHLSD, de votre CLSC ou d'Info-Social 811.

Découvrir les prestations

Vous pourriez être admissible à la prestation de décès, la rente de conjoint survivant, ou/et la prestation spéciale pour frais funéraires. Contactez le Régime de rentes du Québec (RRQ) pour plus d'information.
Sans frais : 1 800 463-5185

Pour obtenir des renseignements généraux sur les programmes et services du gouvernement du Québec, communiquez avec Services Québec au 1-877-644-4545 (sans frais) ou pour les personnes sourdes ou muettes (ATS): 1-800-361-9596.

Ressources en ligne

1. Voir le site web de SPA-LTC pour plus de ressources consultez le site <https://spaltc.ca/resource-library/?language=fr>

Contactez-nous

SPA-LTC
Université McMaster
spaltc@mcmaster.ca
www.spaltc.ca

Que faire après un décès?

UN GUIDE SUR LES FORMALITÉS LÉGALES, FINANCIÈRES ET GOUVERNEMENTALES



Le transport du corps

Lorsqu'un résident meurt dans un établissement de soins de longue durée, son corps doit être transféré vers un salon funéraire. Si vous avez présélectionné un salon funéraire, un crématorium ou un service de transfert, vous ou le personnel du CHSLD pouvez les appeler immédiatement pour récupérer le corps.

Si un salon funéraire ou crématoire n'a pas été choisi ; un membre de la famille ou l'exécuteur testamentaire devrait en choisir un le plus tôt possible.

Consultation du testament

Si vous savez qu'il existe un testament, vérifiez qui est l'exécuteur testamentaire. Cette personne sera chargée d'exécuter les volontés du défunt. Si vous devez rechercher un testament, vous devez d'abord contacter la Chambre des notaires du Québec (1 800-263-1793), ou le Barreau du Québec (1 888 954 9447). S'il n'y a pas de testament, vous pouvez contacter un notaire pour décider qui administrera la succession et produira la dernière déclaration de revenus de la personne décédée. Si vous avez besoin d'une assistance juridique à la suite du décès d'une personne, vérifiez si vous pouvez bénéficier des services de l'aide juridique. Vous devez communiquer avec le bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence au : <https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/lang/fr>

Aviser les instances provinciales et fédérales

Quand quelqu'un décède, il y a un certain nombre d'organisations qui doivent être informées. La plupart de ces organismes auront besoin d'un certificat de décès que vous pouvez obtenir par téléphone au 1 866 722-7354 ou <https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html>

Au provincial

Pour la carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Dans le cas d'un décès survenu au Québec, vous pouvez remettre la carte d'assurance maladie de la personne décédée au directeur des services funéraires. Vous pouvez aussi la retourner par la poste à la Régie de l'assurance maladie du Québec au cours des trois mois suivant le décès.

SAAQ

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez annuler le permis de conduire et l'immatriculation au **1 800 361-7620**

Régime de rente du Québec (RRQ)

Faites part de la date du décès du bénéficiaire de la prestation du RRQ au 1 800 463 5185

Revenu Québec

Pour tout changement, transfert et annulation, veuillez communiquer au **1 855 291-6467**.

Au fédéral

Service Canada

Annulez les prestations de la Sécurité de la Vieillesse au 1-800-277-9914

Agence du revenu du Canada

Pour la déclaration finale, communiquez au 1-800-959-8281

Anciens Combattants Canada

Annulez la pension d'ancien combattant et vérifiez si vous êtes éligible pour prestation de décès au 1-866-522-2122.

Postes Canada

Pour le renvoi du courrier aux expéditeurs au 1-866-607-6301

Citoyenneté et Immigration Canada

Pour annuler le passeport au 1-800-567-6868

Pour des informations détaillées :
Veuillez télécharger le dépliant *Quoi faire lors d'un décès* :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/deces/que-faire>